

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site Internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le __ / __ / ____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration	
Date de réception : 17/09/12	Dossier complet le : 17/09/12
N° d'enregistrement : F04112 P0032	
1. Intitulé du projet	
PARKING POUR VEHICULES LEGERS DE 200 PLACES	
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire	
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Michel PAQUET, Président	
RCS / SIRET	Forme juridique
1_2_4_5_11_7_0_10_6_9_5_110_0_1_2_61	EPCI
Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01	
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
CAS N°40 (Aires de stationnement)	Projet dépassant les 100 places dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation de sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale d'où la procédure dite du cas par cas
4. Caractéristiques générales du projet	
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1</i>	
4.1 Nature du projet	
Création d'une aire de stationnement pour véhicules légers (200 unités) aux abords immédiats de la ville de RODEMACK (57)	
4.2 Objectifs du projet	
Dans le cadre d'un développement touristique important, libérer la ville de RODEMACK (intra-muros) du stationnement touristique	
4.3 Décrivez sommairement le projet SURFACE STABILISEE TERRE / PIERRE ECO VEGETALE	
4.3.1 dans sa phase de réalisation	
Réalisation classique d'une aire de stationnement, sur un espace communal actuellement en l'état de champ non cultivé + aménagement chemin existant	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
La situation du terrain (en lisière de ville, mais séparé d'elle par un ruisseau et un rideau d'arbres) et des voiries existantes permet d'éviter tout trafic intra-muros. Avec un accès piétonnier qualitatif pour l'accès au bourg des touristes (hors projet). Le projet est très soigné en termes environnementaux (terre/pierre) suivant les conseils de Monsieur le Préfet (ABF)	

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale : 6 300 m ² - Surface espace vert sollicitée : 5 050 m ² - Espace Imperméabilisé : 5 970 m ²	m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse

57570 RODEMACK

Section 55

Parcelle n°5

Lieu-dit Molschert

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 ° 135501E Lat. 49 ° 2759 " 30N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Sans Objet

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Sans Objet

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Champ non cultivé, fauché annuellement. Quelques vaches y broutent très occasionnellement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :

- **PLU approuvé par délibération n° 2055/2/21/03 Mis à jour le 19/11/2007. Règlement Zone N.**

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- **Le PLU est en cours de révision. Enquête publique jusqu'au 09/10/2012. Délibération prévue Novembre 2012. Le parking passe en zone Nvs, l'autorisant.**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF (Oies sauvages)
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	Abords de Monument Historique Classé (Citadelle de Rodemack) + site protégé au titre de la loi de 1930
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Risque nucléaire. Le PPRT correspondant est en cours d'élaboration (DDT Moselle)
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Au titre de la loi de 1930
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	3 kms (Puttelange-les-Thionville, Vallon de Halling)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Citadelle de Rodemack à 140 m Remparts de ville à 70 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Sans incidence significative. Aucune évacuation, simple rajout de pierres pour améliorer la stabilité de la surface.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Au contraire, il diminuera les nuisances sonores intra-muros.
		☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
		☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
		☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
		☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Moteurs de voitures, mais il s'agit du report des nuisances actuelles en ville
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
		☐	☐	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Un parking porte toujours atteinte au paysage, mais sa situation et sa conception limitent cet impact.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Malgré la proximité de la Frontière, ce parking ne peut avoir d'incidence environnementale chez nos voisins.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

L'utilité d'organiser les flux touristiques à Rodemack est indéniable.

En terme d'environnement pur, les faibles nuisances engendrées par un parking seront compensées largement par un calme retrouvé pour les habitants intra-muros.

La zone ZNIEFF nous a interrogé, mais renseignements pris, personne n'a jamais vu stationner d'ois sauvages à cet endroit.

Nous n'estimons donc pas une étude d'impact nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
X	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
X	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
X	Un <u>plan du projet</u> ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
X	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
NEANT

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à

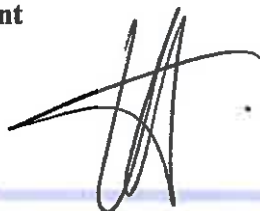
Cattenom

le,

12 Septembre 2012

Signature

Michel PAQUET
Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS
2 avenue de Gaulle - 57570 CATTENOM
Tél. 03 82 82 05 60 - Fax 03 82 55 42 75
E-mail : ccce@wanadoo.fr

Personne en charge du dossier à la CCCE :

Jean-Marc SAUNIER

jm.saunier@cc-ce.com

06.75.121.121